



CCCPS / 2023 / DE103
1.3 Conventions de mandat

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 29 juin 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 22 juin 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 29 juin 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Christophe AUBERT ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD Sarah DUVAUCHELLE ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Morgane PEYRACHE ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Frédéric TEYSSOT ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Rodène BODIN-CASALIS à Catherine MERIEAU ; Anne Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Cédric FERMOND à Gilles MAGNON ; Thierry GUILLOUD à Jean Marc MATTRAS ; Hervé MARITON à Stéphanie KARCHER ; Nicolas SIZARET à Dominique MARCON et Boris TRANSINNE à Christophe LEMERCIER.
Absents	Danielle BORDERES ; Audrey CORNEILLE ; Dominique DELAYE et Jean Pierre POINT.
Secrétaire de séance	Jean Philippe ROCHE.

**Convention SOLIHA d'animation pour l'aide à la mobilisation des dispositifs d'aides de l'Anah
(adaptation des logements à la perte d'autonomie et caisses de retraites)**

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Dans la continuité des années passées, il est proposé de missionner SOLIHA pour accompagner les ménages dans leurs projets d'adaptation des logements à la perte d'autonomie et participer à la mobilisation des aides de l'Anah et des caisses de retraites sur le territoire.

Le Service Public Intercommunal de l'Energie (SPIE), dont le portage administratif a été confié à la CCCPS, coordonne depuis 2021 le suivi de cette mission pour le compte de la CCCPS, de la Communauté de Communes du Diois (CCD) et de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée (CCVD).

Il est ainsi proposé de signer avec SOLIHA, une convention de partenariat commune aux trois intercommunalités précitées.

En effet, le SPIE est agréé depuis fin 2021 pour réaliser le montage des dossiers d'aides des travaux d'économie d'énergie MaPrimeRénov' Sérénité (anciennement Habiter Mieux Sérénité)



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 29 juin 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 22 juin 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

et prend en charge l'accompagnement des ménages éligibles à cette aide. Toutefois, et afin de simplifier le parcours des **propriétaires retraités**, il est **proposé de confier la mission d'accompagnement de ces ménages à SOLIHA** qui instruit par ailleurs les demandes d'aides financières des caisses de retraites.

Cette convention permet également à SOLIHA d'accompagner les ménages dans leurs **projets d'adaptation des logements liés à la perte d'autonomie**.

Les modalités de l'animation pour l'année 2023 sont décrites dans la convention annexée à la présente délibération.

Le montant annuel de la convention s'élève à 31 720 € HT pour 2023 (30 500 € HT en 2022). Cette dépense est inscrite dans le cadre du budget global du SPPEH dont la mise en œuvre a été actée en Conseil communautaire du 14 octobre 2020 (délibération DE2020105) et dont le budget pour l'année 2023 a été validé en Conseil Communautaire du 23 mars 2023. Il est par ailleurs à noter que cette dépense bénéficie d'un financement dans le cadre du programme Territoires d'Innovation.

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de valider pour l'année 2023, la convention de partenariat avec SOLIHA Drôme annexée à la présente délibération.

III. Visas

CONSIDERANT la proposition de convention de partenariat avec SOLIHA annexée à la présente délibération ;

VU l'avis favorable du COPIL SPPEH du 27 avril 2023 et de la Commission Energie du 19 juin 2023 concernant ce partenariat et la signature de ladite convention ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver la convention de partenariat avec SOLIHA Drôme annexée à la présente délibération,
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention de partenariat ainsi que tous les actes afférents à la présente décision.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 29 juin 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 22 juin 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexe

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Annexe I : Bilan 2022 SOLIHA,
- Annexe II : Convention de partenariat 2023 entre la CCCPS-CCD-CCVD et SOLIHA Drôme.

Jean Philippe ROCHE
Secrétaire de séance

Le 29/06/2023

Au registre sont les signatures
Denis BENOIT
Président

